L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 1er JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

VIII

A l'animation de la fête avait succédé le silence et la solitude.

La reine était seule dans son oratoire. Assise dans un vaste fauteuil, le regard fixe, irrité, le front plissé par la méditation, Christine se trouvait dans un de ces moments où la pourpre souveraine ne suffit pas à protéger les rois contre les noirs soucis et les luttes de l'ambition.

—Ils s'aiment! disait-elle, et en ce moment peut-être l'un et l'autre songent à dépouiller la reine-mère de ce qui lui reste de pouvoir! Non, s'écria-t-elle en se levant, cela ne sera pas! Christine de Suède ne consentira jamais à ce que le trône sur lequel elle est assise soit occupé par une de ses sujettes, dût-elle pour cela briser une existence.... Et c'est dans ma maison que je rencontre des entraves aux grands projets que j'ai conçus!.... Ce sont mes serviteurs qui complotent contre moi, qui trahissent ma confiance, qui oublient les bienfaits dont je les ai comblés!.... C'est mon fils, c'est le roi qui oublie la gloire de son nom, qui répudie une alliance nécessaire à l'intérêt de la Suède, pour songer à un mariage d'amour! En qui donc désormais pourrais-je avoir confiance!....

La voix de la reine était pleine d'amertume.

La tapisserie qui masquait la porte se souleva, et le valet de chambre de la reine annonça le comte de Brahé.

—Ah! fit Christine en reprenant sa figure impassible et froide. Qu'il entre.

Le grand sénéchal de Suède fit quelques pas dans la pièce, s'inclina et dit:

—Me voici aux ordres de Votre Majesté.

—A mes ordres! répliqua Christine d'un ton de tristesse, je n'en ai point à vous donner, monsieur le comte; votre reine ne commande pas, elle prie.

Son regard s'arrêta brusquement sur Pierre de Brahé, et, changeant subitement de ton, sa voix prit quelque chose d'âpre et d'impératif.

—Que deviendra la Suède, demanda-t-elle, si le roi se refuse à épouser Eléonore de Brandebourg? Et quel est notre devoir, comte, à nous qui avons deviné le secret de ce refus?

—Je sais ce que m'imposent mes devoirs de citoyen et de sujet, madame; mais j'attends néanmoins que vous me dictiez vos volontés.

Il y eut un moment de silence.

—Avez-vous interrogé Elbé? demanda Christine.

—Non, madame; j'avais hâte de me rendre ici.

—Je veux, reprit la reine, je veux que par votre influence sur Elbé, que vous la détourniez d'un amour impossible.

—Mettez que c'est fait, madame.

—Je veux que le roi l'oublie.

—C'est facile, madame, les rois oublient si promptement.

—Je veux que le roi épouse la princesse de Brandebourg.

—Sur ce point, Votre Majesté a seule du pouvoir.

—Il faut m'y aider, comte de Brahé.

—Hélas! madame, je n'y puis rien.

—Je le veux! dit impétueusement Christine.

Le comte de Brahé ne répondit pas.

—Vous n'avez entendu, comte? reprit la reine.

—J'ai entendu Votre Majesté, mais je n'ai rien à changer à ma réponse.

—Ah! dit Christine, dont la voix tremblait de dépit, votre dévouement recouvrait, ce me semble, une bien grande ambition, comte de Brahé.

Le grand sénéchal voulut protester, mais Christine ne lui en laissa pas le temps.

—Je m'aperçois, reprit-elle, qu'il peut être mauvais de laisser des sujets si près du trône; la vanité leur fait oublier facilement la distance qui les en sépare.

—Je n'ai point oublié, madame, ce que je dois à mon pays et à mon roi, et, Dieu aidant, je ne l'oublierai jamais. Je me souviens même que S. M. Charles IX, qui avait, lui, la mémoire du dévouement et des loyaux services, me fit appeler au moment de sa mort pour me faire jurer de consacrer ma vie à la gloire de son fils.

—Et comment avez-vous tenu ce serment? demanda Christine, exaspérée par l'attitude respectueuse, mais froide, du grand sénéchal.

Celui-ci releva fièrement la tête.

—Religieusement, madame, dit-il, comme je tiens tous les serments que je fais.

—Oui, reprit Christine avec un sourire plein de sarcasme, et voilà pourquoi, sans doute, la femme dont les intrigues menacent l'Etat sort de votre maison.

Ce reproche frappa au cœur le grand sénéchal, et il voulut protester à la façon d'un gentilhomme contre les imputations injustes de Christine.

—Madame, dit-il avec une grande dignité, vous êtes la reine, mais je suis le comte de Brahé, le chef de ma famille, comme le roi l'est de la sienne. Si je réponds de tous les miens, j'ai aussi le devoir de les couvrir de ma protection et de leur assurer l'estime de tous, quelque haut placés que soient ceux-ci. Ai-je donc besoin de dire, après cela, à Votre Majesté que la comtesse Elbé de Brahé est de trop bonne maison pour être la maîtresse du roi, et que son père ne lui permettra jamais d'en être la femme.

La reine haussa les épaules.

—Grand orgueil et grands mots que tout cela! fit-elle.

Ces paroles étaient une blessure faite au grand sénéchal.

Il dit froidement à Christine:

—Je supplie Votre Majesté de recevoir mes adieux.

—Vous partez?

—Oui, madame.

—Quand?

—Dans deux jours.

—Pour où?

—Pour celui de nos châteaux qu'il plaira à la comtesse Elbé de Brahé de choisir.

La reine fit un geste de dépit.

—Et si je m'opposais à ce départ!....

—Pardon, madame, dit vivement le comte de Brahé, demain le roi recevra ma démission. Je serai libre de quitter la cour et Stockholm.

—Mais la comtesse Elbé n'est point libre de vous suivre, seigneur comte; nous ne l'avons point encore relevée de son service. Ah! monsieur le grand-sénéchal, nous sommes encore assez femme pour ne pas vouloir aiguiser l'amour du roi, notre fils, pour une de ses sujettes, en lui laissant voir que nous mettons notre volonté en travers de ses plaisirs. On ne brise pas l'amour, comte, on le fait s'user tout seul.

Pierre de Brahé ne répondit pas à cette observation; il se contenta de dire:

—La comtesse Elbé aura l'honneur de venir solliciter de Votre Majesté le droit de se retirer dans ses terres.

—Soyez assuré que je l'en dissuaderai, au nom de toute l'affection que je lui porte, au nom de la longue habitude que j'ai de l'avoir à mes côtés.

Pierre de Brahé salua respectueusement.

—Ce témoignage de la sympathie de notre reine, dit-il, nous sera un précieux souvenir dans notre retraite.

L'entrevue était terminée; Pierre de Brahé disparut par l'entrée où l'attendait le domestique de confiance de Christine.

La conversation qui venait d'avoir lieu entre la reine-mère et le comte de Brahé ne satisfaisait point celle-là. Pierre de Brahé voulait, il est vrai, quitter la cour, contrairement sa fille à l'amour du roi, mais il refusait nettement d'aider aux projets de Christine; elle attendait davantage de la volonté souveraine qu'elle avait si nettement exprimée. A quoi donc était réduite sa puissance, puisqu'un de ses sujets refusait de lui obéir? Cette pensée l'irritait au dernier point et il n'est pas douteux que si elle en eût le pouvoir elle se fût vengée immédiatement de l'attitude résignée mais ferme, énergique et digne du grand sénéchal. Elle se refusait à croire au désintéressement, à la loyauté des paroles du comte de Brahé. Peut-on croire aux choses que l'on ne pratique pas! Cela est douteux.

La reine-mère se trouvait en face de deux dangers qui l'épouvantaient au même titre; ou le comte de Brahé quitterait la cour emmenant avec lui sa fille, et dans ce cas, la passion du roi, irritée de ce départ dont il connaîtrait bientôt l'origine, pouvait devenir impérieuse et exigeante et briser violemment les obstacles qu'on avait fait surgir entre lui et la fille du grand-sénéchal; ou Elbé de Brahé resterait à la cour, et dans ce cas encore l'ambition que Christine prêtait au grand sénéchal de voir sa fille occuper le trône de la Suède, la beauté merveilleuse d'Elbé, sa grâce, son esprit, ses qualités exquises, la jeunesse même de Gustave-Adolphe, qui devait faire taire toute raison pour n'écouter que la voix de la passion, l'énergie de volonté dont il avait déjà donné la preuve en maintes circonstances, toutes ces choses pouvaient amener ce que Christine redoutait à l'égal d'une catastrophe: le mariage du roi avec la comtesse Elbé de Brahé. Il restait bien un troisième moyen: aider à la passion de Gustave-Adolphe et obtenir ce résultat que Elbé ayant été sa maîtresse ne pût devenir sa femme. Mais de grands obstacles s'opposaient à la réalisation de ce projet. Gustave-Adolphe, bien que roi, avait la timidité de la jeunesse; de plus, il était sincèrement religieux et avait le respect de sa parole, qualités ou défauts—comme l'on voudra, qui excluent les grandes audaces en amour. Et puis, quelle apparence y avait-il que la comtesse de Brahé, conseillée par son père, guidée par lui, sachant qu'elle pouvait espérer d'être reine, consentît à devenir la maîtresse de Gustave-Adolphe? Evidemment Christine ne pouvait lui supposer une pareille faiblesse. Enfin, le comte de Brahé, d'une maison presque aussi noble que celle de Wasa, n'était point un de ces personnages de qui on peut rire ou qui consentît à faire litière de son nom. Christine le comprenait fort bien et son irritation s'accroissait de tous les obstacles qui créaient des entraves à ses projets et à sa puissance.

—Avoir été reine et régente de Suède et n'être plus que la mère du roi! s'écria-t-elle douloureusement, avoir commandé en maîtresse et sentir que le vide se fait autour de soi! N'être plus rien qu'une vieille femme à laquelle on marchande le dévoûment et l'obéissance! Reine-mère! ajouta-t-elle avec un sourire pénible, dérision! titre vain! oui, mais il me reste la royauté de l'argent, et celle-là personne ne la partage avec moi en Suède à l'heure présente; moi seule suis riche.... et cette richesse, cette puissance de l'or me servira à porter Charles-Philippe, mon fils bien-aimé, au grand-duché de Moscovie. Mettre son fils sur un trône n'est-ce pas régner?

Un soupir s'échappa des lèvres de Christine.

Que de choses dans ce soupir!

Il disait bien haut qu'il y avait tout un monde entre les paroles de la reine-mère et ses désirs.

Elle frappa sur un timbre, et le même serviteur que nous avons vu introduire le comte de Brahé dans l'oratoire de Christine se présenta.

—Dites au prince Charles-Philippe que je vais me rendre chez lui.

La reine savait qu'il y avait chez son fils une réunion de ses partisans, et, impatiente de savoir ce qu'on avait décidé à propos du départ du jeune prince pour la Moscovie, elle allait elle-même au-devant des nouvelles.

Nous la devancerons chez les conspirateurs.

Le prince occupait dans l'aile droite du palais, de vastes appartements qui étaient mis en communication avec les appartements du roi et ceux de la reine-mère par une galerie intérieure. Cette disposition permettait au prince d'exercer, par lui-même ou par ses créatures, un espionnage de tous les instants sur les actions de Gustave-Adolphe; mais celui-ci, soit qu'il l'ignorât, soit qu'il n'eût que du dédain pour de semblables faiblesses, ne s'en occupait nullement. Il est vrai que depuis qu'il sortait la nuit pour essayer de contempler à travers les vitraux de l'hôtel de Brahé la silhouette de l'amie de son cœur, il avait rendu vaines les tentatives de son frère en usant, pour sortir et rentrer au palais, d'une porte de service dont lui seul avait la clé, ce qui avait complètement dérouté Charles-Philippe.

La demeure du prince de Suède était plus somptueuse que celle du roi; il y régnait un luxe qui laissait bien loin derrière lui le luxe de la cour de France; c'est que la reine-mère, fort riche, comme nous le savons, y pourvoyait sans compter. Le roi, au contraire, déjà habitué à la vie des camps, et de goûts modestes, se contentait d'une simplicité qui n'eût point satisfait un des sénateurs du royaume. Le peuple et l'armée le savaient, et c'était là une des causes de l'amour qu'ils portaient au jeune roi.

Dans un des salons de l'appartement de Charles-Philippe nous trouvons réunis la comtesse Paula, le chevalier Erick, le conseiller, son père, et quelques courtisans attachés, par ambition ou par rancune, à la fortune du prince.

Un seul personnage manquait à la réunion, et c'était Charles-Philippe lui-même.

A l'heure où ses amis, ses partisans l'attendaient dans son appartement, il surveillait la conduite de Gustave-Adolphe, son frère!

Comme on le voit, certaines ambitions sont des passions bien mal déguisées, puisqu'elles font perdre le sens moral le plus élémentaire.

Tout à coup, Charles-Philippe fit invasion dans le salon.

Il était pâle, ému, agité.

—Qu'avez-vous, prince? demanda la comtesse Paula.

—Le roi est encore absent du palais! où peut-il être? où le conduisent ces courses nocturnes?

La comtesse Paula eut un sourire de satisfaction.

—Vous avez dit à vos amis de veiller et d'agir, monseigneur; ils ont veillé et agi, et nous n'attendions plus que votre Altesse pour interroger l'homme qui sait et nous livre le secret des promenades mystérieuses du roi.

—Livre n'est pas le mot propre, comtesse, fit observer le conseiller Erick, c'est vendre fort cher qu'il faut dire!

Cette observation ne fut relevée par aucun des assistants; elle ne pouvait intéresser que le trésorier de Christine.

—Mais êtes-vous sûre de cet homme, comtesse Paula? demanda le prince avec une inquiétude mal dissimulée.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si le port n'est pas plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet par paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus de malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou maltraiter le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. L'ANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître de poste à Markaville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître de Poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître de Poste à John-ville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 février 1875.
(No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.
CHARLES J. LEEDS, Maire.
Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer au marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin à l'arrivée du convoi de 7 heures, et le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.
Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.
Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.
Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, et sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.
Prix $1, aller et retour.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
25 avril—
Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Muse, commis.
Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.
A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune, et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8 août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand-Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
NOUVEAU HART-ABLE
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine.
J. B. Schmidt, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport au Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier et S. Derbes, commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEAKE, No. [illegible] de la rue du Camp.
14 janv—

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
CARRIE A. THORN,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES matin.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois de semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet,
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et 10 White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 39 rue Conti.
9mai—

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL

No. 18 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président,
M. KENNER, caissier.
Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. [illegible]
Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—75

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
FRANCE, Trudelle, samedi, 28 juin
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $22 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à F. GRAND, Agent, 4 Gallier Court, Lettre H. N. O.
avr—1an

STEAMERS DU HAVRE —ET DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.
ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction,)
Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin).
S'adresser à F. INGATE, agent, No. 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
23 juil—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.
Les jours de départ seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $25 en or.
Entrepont ... 15 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No 47 de la rue de l'Union.
5 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool.
Transportant la Malle des Etats-Unis, Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet, à 2 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. [illegible]
PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175. Entrepont à bas prix.
Traites de la livre sterling et au dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, pour les billets de passage à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe.
1er avril—6m

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New-York. Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT.
Les trains partent du pied de la rue du Canal tous les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:
SAMEDI, 12 juin ... State of Georgia.
SAMEDI, 26 juin ... State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 juillet ... State of Indiana.
SAMEDI, 24 juillet ... State of Georgia.
La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de touristes, (payables d'avance,) pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petits enfants, gratis.
Des billets de passage et des traites de une livre sterling et au-dessus.
Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., agents, No 35 de la rue Carondelet.
1mai—3m.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.
Le magnifique steamer
STATE OF ALABAMA
Partira de son quai, au poteau 23, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 14 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$50	$35
Paris	140	65	42
Havre	125	60	38
Hambourg	130	65	40
Anvers	125	60	38
Brême	125	60	54
Bordeaux	[illegible]	80	56

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.
Pour les renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 35 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
25mai—

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer HUDSON, Gager, commandant.
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 4 juillet, à 8 h. A. M.
Passage ... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, [illegible] Carondelet.
mai—1an

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA ... Capt. T. J. Phillips.
Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. B. Sherwood,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 17 juillet, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz ... $60 en or.
F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.
Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF HAVANA partira le 7 sept.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1500 tonneaux
G. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, VENDREDI, 2 juillet, à 5 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
JUNIATA,
Commandant, J. W. Catherine,
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) ... $40
Passage pour Philadelphie ... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage ... 50
Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.
Le S. S. Juniata suivra le 2 juillet.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 185 Esplanade Street.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,
partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 12 mai, et ensuite tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
7½	8½
9	10
10½	11½
Midi	1½ P. M.
2 P. M.	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½
8	8½
9	9½
10	10½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, at 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10 05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Malle	5.50 P. M.	Malle	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

From Calliope street Depot.
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.50 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Ladaudieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour le frêt sur marchandises expédiées pour ces points pourront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation", seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au [illegible] Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de frêt au [illegible] 5 heures.
27mai— CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 132 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1872.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies ... $22,641 [illegible]
Primes de rivières ... 1,113 5[illegible]
Total des primes ... $23,615 18
En moins—primes non expirées ... 5,876 79
Montant net des primes ... $17,928 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,164 96 ... 12,391 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450 ... $151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par des actions ... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 8,000 00
Effets à recevoir ... 3,226 85
[illegible] 8 pour cent d'intérêt ... 19,350 0[illegible]
Intérêt ... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement ... 27,430 86
Effets à recevoir pour primes ... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement ... 89,451 50
... $355,942 [illegible]
PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 60
Salaires non payés ... 769 11
... $355,942 50
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.
Montant reçu de membres assessés sur décès ... $54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes ... 2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes ... 31,130 85
... $87,554 24
Montant payé sur 26 décès ... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires ... 10,679 36 ... $56,129 [illegible]
... $31,425 00
PASSIF.
Polices ... aso "A" ... $5,802 25
Polices ... aso "B" ... 4,276 17 ... $10,078 4[illegible]
ACTIF.
En caisse ... $2,255 58
Décès payés "non réclamé" ... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton ... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne ... 5,216 25
Banque d'Amérique ... 4,310 50
Banque Nationale Mutuelle ... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement ... 5,906 00
Meubles de Bureau ... 1,486 [illegible]
Effets à recevoir ... [illegible]
... $41,505 [illegible] ... $41,505 [illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 58
Sur risques de mer ... 88,982 65
Sur risques de rivières ... 94,394 68 ... $668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Primes remboursées ... 32,222 73 ... 198,824 26
... $469,673 65
Plus intérêts ... 35,365 14
... $504,038 79
Compagnie locale et agences.
A déduire, réassurances ... $ 47,163 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer ... 57,432 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45 ... 270,004 71
Dépenses générales ... 52,250 28
Taxes ... 19,420 90
Commissions ... 36,560 99
Réfaction (rebate) ... 51,494 30 ... 476,835 08
Bénéfice net ... $ 27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement ... 92,133 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,659 84
Effets à recevoir pour primes ... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 139,416 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions ... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission ... 2,787 21
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,662 77
Autres propriétés foncières ... 70,432 64
Succursale, troisième district, primes en recouvrement ... 1,676 70
Compte suspendu ... 2,970 16
... 756,580 68
PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 4,737 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,293 73 ... $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $ 80,928 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 11 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.
DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER,
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY. D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,052 23
Sur risques de mer ... 59,381 37
Sur risques de rivières ... 29,566 93
Total des primes ... $202,000 53
Moins primes rendues ... 2,154 77
Primes acquises ... $199,845 79
Déduit—Pertes par le feu ... $40,106 60
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 18,476 58
... $102,698 97
Réassurances ... 21,916 79
Réfactions (rebate) ... 8,483 67
Taxes ... 7,480 98
Loyer ... 2,750 00
Dépenses, et profits et pertes ... 36,616 19
... $182,034
Réserve pour primes non-terminées ... $17,520 30
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ...
Comptant ... 67,435 0[illegible]
Comptes en voie de collection ... 15,660 2[illegible]
Billets recevables ...
Prêts sur garanties ... 60,050 00
Prêts sur hypothèques ... 41,546 25
Stocks et Bons ... 5,870 30
Installations de bureaux et meubles ... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc ... 5,125 43
... $206,517
Moins intérêts non-payés et dividendes ... 2,196
... $204,320 [illegible]
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas,
A. Tertrou, O. Bercier, J. J. Lecus,
A. M. Porter, F. Labatus, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunnup, M. Kelfer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, W. De Gas, E. Ganucheau,
J. M. Camora, W. A. Bell, H. Roos.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ÉTAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 1er mai 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,290,178 28
Tiré au-delà du crédit ... 5,460 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 34,993 30
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 65,663 96
Dû par d'autres banques nationales ... 20,618 29
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 372,876 00
Propriétés foncières, meubles et installations ... 114,510 01
Dépenses courantes et taxes payées ... 26,963 4[illegible]
Primes payées ... 55,600 0[illegible]
Echanges pour le Clearing House ... $266,815 12
Billets d'autres banques nationales ... 35,333 00
Petite monnaie, y compris les nickels ... 2,062 40
Espèces, y compris les bons du trésor ... 117,615 77
Billets Legal Tender ... 348,657 00 ... $771,133 29
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis, autre que le fonds 5 pour cent de rachat ... 1,990 00
Total ... $3,281,127 09
PASSIF.
Capital payé ... $850,000 00
Surplus de fonds ... 33,156 31
D'autres bénéfices non partagés ... 80,779 29
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 8,025 40
Dépôts individuels sujets aux chèques ... 1,573,666 48
Certificats de dépôts payables sur demande ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 49,952 68
Chèques de caissiers non payés ... 49 82
Dû à d'autres banques nationales ... 63,761 21
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 119,735 02
Total ... $3,281,127 09
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14 mai 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
WM. G. VINCENT, W. T. BLAKEMORE, ALF. MOULTON, Directeurs.
16 mai—

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle, Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de mon ALE, j'ai établi pour les marchands et les familles une boîte d'ordres à l'Entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt ... $634,876 27
Pertes, dépenses, taxes ... $195,838 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividendes sur le capital, 10 pour cent ... 59,626 54 ... 255,515 30
... $78,861 17
Bénéfice net
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
... $539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
[illegible] IRWIN, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. O. MORRIS. T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,284 55
Primes sur les rivières ... 18,066 58
Primes maritimes ... 9,082 22
... 117,499 35
Moins primes remboursées ... 2,436 60
... $110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $12,159 66
Pertes sur les rivières ... 16,422 12
Pertes sur mer ... 816 17
... $29,427 94
Réassurances ... 4,569 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 2,350 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 5,487 30
Réserve pour risques non terminés ... 27,171 00 ... 93,504 35
... 16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 4,739 67
Prêts garantis par hypothèque ... 31,006 12
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 96
Actions, bons et autres obligations ... 143,576 83
Propriété foncière ... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement ... 18,109 69
En caisse ... 27,082 64
... $241,434 28
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, soussermenté, pardevant moi ce huit, jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,583 80
Mer ... 13,839 20
Rivières ... 58,181 32 ... $132,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874 ... 16,745 00
... 9,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ... $132,140
Perte par le feu ... $9,619 84
Pertes sur les rivières ... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 26,334 28
Réassurances ... 5,966 [illegible]
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 14,271 50
Casuel ... 3,179 42
Loyers ... 6,583 38
Dépenses ... 15,408 48
... $117,836 35
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net ... $34 44
ACTIF.
Effets à recevoir ... $1,26,854 43
Mobilier ... 4,933 93
Actions du Harbor boat ... 850 00
Bons de la Ville ... 1,330 00
Actions de la banque de l'Etat ... 3,600 00
Comptes pour recouvrements net ... 14,673 51
En caisse ... 95,100 00
... $347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER B. [illegible]INTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $157,125 [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées ... $34,647 69
Réassurances, rafactions (rebate), dépenses, etc ...
... 124,681 54
... $53,114 1[illegible]
Total de l'Actif ... $784,212 1[illegible]
DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Cuder, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
Isaac Scherck, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
J. N. Schwartz, H. Eicke, S. L. Nastits,
Louis Schwartz, Chas Engsfeld, H. Pollmann,
X. Weissenbach, M. Frank, F. Rickert,
E. Wilkinson, H. R. Gogreve, F. Rodar,
30 oct—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.
Messieurs:
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue,
A. Jas, V. Sippert, J. Lelay,
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan,
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiano, Jr,
H. Salomon, E. Saloy, Ch. Frantz,
L. Brand, J. Bonnet, Ch. Lacoume,
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond.
Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1875. 21fév— J VD

ASSURANCES.

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 103 rue du Canal.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.
CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:
Primes sur les risques de feu ... $429,806 17
Primes sur les risques de mer ... 60,338 12
Primes sur les risques de rivières ... 32,508 24
Total ... $522,651
En moins:
Primes sur risques non expirés ... $129,724 24
Primes remboursées ... 2,377 22 $126,101 [illegible]
Primes nettes acquises ... $396,549
A ajouter:
Intérêts ... 18,248 87
Profits et pertes ... 4,031 44
Primes sur l'or ... 816 16 ... 21,096 9[illegible]
... $417,645 [illegible]
Pertes payées sur les risques de feu $145,170 18
Pertes payées sur les risques de mer 34,964 78
Pertes payées sur les risques de rivières ... 12,429 38
Pertes en litige ... 6,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ... 12,129 25 ... 11,505 89
Réassurances ... 11,886 68
Réfaction (rebate) ... 33,956 47
Commissions d'agences ... 21,904 63
Dépenses d'agences ... 5,010 23
Licence ... 1,000 00
Dépenses de bureau ... 26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc ... 9,222 39
Frais de Cour et d'avocats ... 122 21 226,166 [illegible]
Bénéfice net ... $91,479 29
ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk ... $75,987 24
" " Louisiana Natl. Bk ... 6,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe ... 28,776 64
Dépôt dans la N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué ... 28,000 00
Effets à recevoir pour primes ... 12,081 07
Prêts sur hypothèques ... 147,542 28
Prêts sur nantissements ... 20,732 19
Effets à recevoir ... 16,613 29
Bons ... 32,412 88
Actions ... 38,556 78
Primes en voie de recouvrement ... 49,459 82
Propriété foncière ... 5,135 64
Propriété mobilière ... 25,000 00
Dû par divers ... 6,697 77 494,438 [illegible]
PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) ... 257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non réclamés ... 2,012 50
Primes sur risques non terminés ... 123,724 24
Pertes non réglées ... 17,941 65
Dû à divers ... 701 21 402,959 50
Surplus ... $91,479 29
Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le capital de $30 par action:
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à titre de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.
DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 ... $152,023
Primes sur les Risques de feu ... $130,490 [illegible]
Primes sur les Risques de rivières ... 21,811 [illegible]
Primes sur les Risques de mer ... 28,721 [illegible]
Moins les primes rendues ... 2,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 ... 20,687 00 ... 24,414
Primes nettes pour l'année 1873 ... $146,206 14
Déficit pour l'année 1873 ... 39,246 52
... $186,354 66
Pertes payées durant la même période
Sur les Risques de feu ... $50,957 [illegible]
Sur les Risques de rivières ... 10,798 46
Sur les Risques de mer ... 26,775 43 ... 127,481 34
Réassurances ... 8,923 03
Taxes ... 1,000 00
Réfaction au lieu de scrip ... 18,964 61
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 25,297 99
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... 4,309
... $54,965 25
Moins escompte et intérêts ... 25,612 43 ... 29,372
... $156,954
Pertes non réglées ... 30,00[illegible]
... $186,35[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $29,406 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ... 42,921 50
Effets à recevoir sur Primes ... 9,243 21
... $82,572 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 81,068 91
Propriété foncière ... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 298,545 00
Actions de Banques ... 44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company ... 995 16
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... 2,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... 5,00[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance ... 3,50[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... 285,156 [illegible]
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.
ACTIF.
Prêts et escomptes ... $656,894 94
Bonds des Etats-Unis ... 466,000 00
Primes sur Bonds des Etats Unis et sur or ... 73,755 40
Diverses actions ... 17,772 50
Dû par Banques et Banquiers ... 3,309 27
Propriétés foncières, meubles et installations ... [illegible]
Dépenses courantes ... [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tender) ... $222,000 00
Billets de Banques Nationales ... 11,560 56
Or ... 14,666 94
Chèques sur banques locales payables en currency ... 190,302 98 ... 438,896 34
... $1,387,622 97
PASSIF.
Capital payé ... $500,000 00
Surplus ... 11,263 13
Circulation ... 410,500 00
Dépôts ... 722,942 18
Chèques du caissier ... 1,337 77
Escomptes, Intérêt et Change ... 470 22
Dû à Banques et Banquiers ... 38 83
Dividendes non-réclamés ... 671 95
... $1,387,622 [illegible]

Société française d'Assurance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.
En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.
Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.
Depuis sa fondation en septembre 1859 la Société a enregistré au livre Matricule [illegible] applications régulières, qui se répartissent au jour de la manière suivante:
Membres actifs ... 193
Membres honoraires ... 4
Membres honoraires-Bienfaiteurs ... 15
Décédés ... 15
En voyage, ou absents du pays ... 18
Rayés des Rôles ... 86
Démissionnaires ... 5
Expulsé ... 1
Total égal ... membres [illegible]
RECETTES:
Collection de quotités ... $1723 50
Admissions durant l'année 1874 ... 605 00
Amendes et divers ... 21 25
Argent placé ... 422 10
En caisse le 3 janvier 1874 ... 815 22 ... $[illegible] 17
DEPENSES
Payé aux Docteurs ... 458 65
" aux Pharmaciens ... 480 45
Frais de funérailles ... 518 00
Actions de la tombe, remboursées ... 330 00
Secours en argent ... 53 00
Payé au secrétaire ... 100 00
Impressions et annonces ... 67 00
Payé pour matériel et emblèmes ... 145 85
Frais divers ... 26 25
Médaille en Or, au trésorier ... 41 00
Payé au collecteur, commission ... 282 25
... 2504 05
En caisse le 7 janvier 1875 ... 1193 12
En plus, à ajouter:
Le mobilier de la Société coûtant $750 (assuré) ... 500 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2 ... 4141 00
Total ... 5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues ... 330 00
Actif net ... $5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement $364.)
Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:
Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Basile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.
DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Naguèlona,
Wm. Maglie.
COMITÉ DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Maibes.
Louis Vignes.
B. Courtade.
[illegible] Pinest, pour la section des abattoirs.
Julien Veda, do do
Maître de Cérémonie—Léon Lassorie.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes.
Collecteur—Silvani Brand.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 25.
PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magazine et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lets, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magazine et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferle, rue Magazine, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magazine.
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magazine.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 196.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Jougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.
Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conformité:
D. POCHELU, Président.
P. ROUÈDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTAUX, Chairman du comité de secours.
Certifié conforme aux minutes, folio 47-48, LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.
Nota—Les membres indiqués par un astérisque sont réélus.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 ... $100,572 08
Sur les risques d'incendie ... 30,023 86
Sur les risques maritimes ... 14,282 80
Sur les risques de rivières ... 6,125 28 ... [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie ... 25,256 84
Sur les risques maritimes ... 2,835 07
Sur les risques de rivières ... 180 11 ... 28,271 7[illegible]
... $7,280 40
Moins [illegible] remis aux as[illegible] ... 7,216 04
Taxes ... 7,920 77
Réassurances ... 6,706 [illegible]
Loyer ... 2,350 [illegible]
Primes retournées ... 1,091 [illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts ... 16,040 ... 41,372 9[illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874 ... $ 5,856
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville ... 88,063
Prêts sur gages ... [illegible]
Effets pour primes à courte échéance ... [illegible]
Actions de banque et autres actions ... 56,439
Biens fonciers ... 17,551
Primes en voie de perception ... 16,410
En banque ... 54,622
Total de l'actif ... $275,358 4
Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 15 [illegible] 1874.
F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février [illegible]
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes ... $ 941,[illegible]
Tiré au delà des dépôts ... 1,841 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 408,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve ... 23,211 [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 3,519
Local de la banque ... 7,902 08
Autres Propriétés foncières ... 2,731 [illegible]
Mobiliers et installations ... 18,082
Dépenses Courantes ... 4,972
Taxes payées ... 4,744
Primes ... 72,414 57
Echanges pour le Clearing House ... 57,975 48
Billets d'autres Banques Nationales ... 11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels ... 1,672 91
Espèces ... 13,196 77
Billets Legal Tender ... 254,000 00
... $1,604,732 18
PASSIFS.
Capital payé ... 500,000 00
Surplus ... 11,353 10
Escompte ... 3,658 52
Change ... 3,896 97
Intérêt ... 1,217 97
Circulation Nationale non rachetée ... 419,000 00
Dividendes non payés ... 733 20
Dépôts individuels ... 657,915
Chèques Certifiés ... 7,515 07
Dû à des Banques Nationales ... 1,584
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat ... 971
... $1,604,732 18
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 3 Mai 1875.
JULES MOSSY, N. P.
Exact—
P. POURSINE, E. S. KEEP, A. W. [illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.
RESSOURCES:
Prêts et escomptes ... $785,975 67
Tiré en sus ... [illegible]
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation ... 380,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... 25,055 50
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 80,027 52
Dû par d'autres banques nationales ... 7,146 38
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... 1,251 4
Propriété foncière, mobilier et installations ... 5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,163 21
Primes payées ... 40,000 00
Échanges pour le Clearing House ... 104,313 58
Billets d'autres banques nationales ... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 641 63
Espèces ... 27,673 49
Billets Legal Tender ... 210,110 00
Total ... $1,6[illegible],400 54
PASSIF:
Capital payé ... $300,000 00
Surplus ... 37,000 00
Autres profits non partagés ... 47,028 [illegible]
Billets de banques non rachetés ... [illegible]
Dividendes non payés ... [illegible]
Dépôts individuels ... $935,[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande ... [illegible]
Chèques certifiés ... [illegible]
Chèques de caissiers non payés ... [illegible] ... 1,030,1[illegible]
Dû à d'autres banques nationales ...
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 3,899 [illegible]
Total ... $1,691,468 [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 8 octobre 1874.
JOS. CORN, Notaire Public.
Exact—Témoins.
T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, H. R. GOGREVE.